



COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-HELPE

DEPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE - CANTON D'AVESNES/HELPE

13, Le Village

59440 DOMPIERRE-SUR-HELPE

Tél. : 03.27.61.04.11

mairie@dompierresurhelpe.fr

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE DE
CIRCULATION
N° 2024-27
Annule et remplace l'Arrêté N°2024-17**

Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la Commune de Dompierre sur Helpe,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière, modifié par des arrêtés subséquents,

Vu le Code des Communes, art L. 131-1 et L. 132-2,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

Vu le Code de la Route,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifient pleinement la réglementation proposée.

Compte tenu de la course chronométrée organisée par « Les Foulées Hilairoises » le dimanche 25 août 2024.

ARRETE

Article 1 : Le 25 août 2024, la circulation sera interdite de 10h00 à 12h00, sauf accès secours, sur le parcours de la course chronométrée organisée par « Les Foulées Hilairoises », partant de Saint Hilaire et en empruntant la Chaussée Brunehaut pour bifurquer sur le Chemin de la Lobiette de Dompierre-sur-Helpe vers le CD124, passer sur le pont SNCF, Rue de la Gare, Chemine de la Burlotte, Chemin du Passe-Temps, Rue Hector Dufresnes jusqu'au Petit Fuchau et rejoindre le stade municipal de Saint-Hilaire en passant par le Grand Fuchau.

Article 2 : A charge de l'association « Les Foulées Hilairoises » de signaler l'interdiction par la pose de barrières et la présence de signaleurs.

L'association « Les Foulées Hilairoises » s'engage à rendre les voies à la circulation juste après le passage du dernier coureur.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Sous-préfète d'Avesnes sur Helpe,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie d'Avesnes sur Helpe,
- Monsieur le Lieutenant responsable de la Caserne des Pompiers d'Avesnes sur Helpe,
- Madame la Présidente de l'Association « Les Foulées Hilairoises »,
- Aux riverains.

Fait à Dompierre-sur-Helpe,
Le 11 juillet 2024

Le Maire,

Jean-Pierre LIBERT.